

Fonds équilibré canadien des anciens Lysander - Série F

25 juin 2026

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds équilibré canadien des anciens Lysander (le « **fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Lysander Funds Limited au 1 877 308-6979, faites parvenir un courriel à manager@lysanderfunds.com ou visitez le site www.lysanderfunds.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu			
Code du fonds :	LYZ820F	Gestionnaire du fonds :	Lysander Funds Limited
Date de création de la série :	31 janvier 2025	Gestionnaire de portefeuille :	Lysander Funds Limited
Valeur totale du fonds au 30 avril 2026 :	1 150 159 \$	Distributions :	Trimestriellement (mars, juin, septembre et décembre)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,14 %	Placement minimal :	500 \$ (initial), 100 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds est un fonds équilibré qui investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et d'obligations. Le fonds peut acheter des titres d'émetteurs étrangers. Le fonds pourrait atteindre son exposition en investissant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans un ou plusieurs OPC sous-jacents.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2026)	
Fonds d'obligations toutes sociétés Canso Lysander - Série O	47,3 %
Fonds d'actions Canso Lysander - Série O	26,3 %
Fonds d'actions tous pays Triasima Lysander - Série O	26,1 %
Dollar canadien	0,5 %
Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander - Série O	0,3 %
Pourcentage total des dix principaux placements	100,5 %
Nombre total de placements	5

Répartition des placements (au 30 avril 2026)	
Organismes de placement collectif	100,0 %

Fonds équilibré canadien des anciens Lysander - Série F

25 juin 2026



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

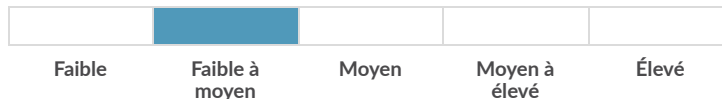
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Lysander Funds Limited estime que la volatilité de ce fonds est **Faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série F du fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement de cette série du fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins d'une année civile.

Fonds équilibré canadien des anciens Lysander - Série F

25 juin 2026



Rendement moyen

Les parts de série F ont généré un rendement annuel composé de 10,71 % depuis la date de la création de la série, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans les parts de série F du fonds le 31 janvier 2025, date de la création de la série, votre placement aurait valu 1 134,91 \$ le 30 avril 2026.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir ce placement de moyen à long terme;
- veulent une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres.

Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous devez payer de l'impôt sur votre quote-part des gains du fonds, ainsi que sur les gains en capital imposables que vous réalisez au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction du taux d'imposition qui s'applique à vous et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions de revenu et de gains en capital imposables du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

Il n'y a aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série F du fonds. Toutefois, les investisseurs de cette série versent généralement à la société de leur représentant des frais en fonction de l'actif dans le cadre d'un programme contre rémunération offert par l'intermédiaire de cette société.

Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais de la série s'élevaient à 1,14 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 11,40 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)	
Ratio des frais de gestion (RFG) – Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation de la série.	1,14 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) – Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	<u>1,14 %</u>

Fonds équilibré canadien des anciens Lysander - Série F

25 juin 2026



Renseignements sur la commission de suivi

Lysander Funds Limited ne verse pas de commission de suivi pour cette série du fonds.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Programme contre rémunération	Les investisseurs de cette série versent généralement à la société de leur représentant des frais en fonction de l'actif dans le cadre d'un programme contre rémunération offert par l'intermédiaire de cette société.
Frais d'opérations à court terme	1 % du montant du rachat ou de l'échange si vous demandez un rachat ou faites un échange dans un délai de 7 jours d'une souscription. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts échangées, frais que vous négociez avec la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Lysander Funds Limited ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif*, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Lysander Funds Limited
3080, rue Yonge, bureau 4000
Toronto (Ontario) M4N 3N1

Téléphone : 1 416 640-4275
Numéro sans frais : 1 877 308-6979
Courriel : manager@lysanderfunds.com
www.lysanderfunds.com/fr